



Maître d'ouvrage

Commune de Beaufoou  
Département de la Vendée

# Quartier d'habitation "LE VAL DU COUDREAU 2"

PERMIS D'AMENAGER

PA 4a - Plan de composition

1/500e



S.A.R.L. VOIX MIXTES  
Urbanisme et Paysage  
1, Place de l'Énergie  
49100 Thouars  
Tél. 02 51 30 30 99  
Fax. 02 51 30 24 18



G.M.I.  
Guillaume MARIÉ Ingénieur  
13 Rue de la Gare  
49100 Thouars  
Tél. 02 51 30 30 99  
e-mail: gmi@voixmixtes.com

Bureau d'Études V.A.D.  
S.A.E.T.  
30, rue des Quatre  
ROUEN LA ROCHE SUR YON  
Tél. 02 51 30 30 99  
Fax. 02 51 30 24 18  
e-mail: vad@voixmixtes.com



S.A.R.L. Christophe BRETAUDEAU  
Urbanisme - Expert - Paysage - P.S.A. - G.C.  
17, rue de la République - 49100 LA ROCHE SUR YON  
Tél. 02 51 30 30 99 - Fax. 02 51 30 24 18  
e-mail: cb@voixmixtes.com

### LEGENDE

- Périmétre de projet  
2,70 hectares
- MATÉRIAUX ET REVÊTEMENTS**
  - Voiture en enrobé noir
  - Liaison douce mixte en enrobé clair
  - Cheminement enherbé dans l'espace vert collectif
- VEGETATION**
  - Bande enherbée (domaine public)
  - Haie arbustive à planter
  - Plantation
- ELEMENTS TECHNIQUES**
  - Poste de refoulement des eaux usées (EU)
  - Réserve incendie enterrée et borne incendie
  - Rétention des eaux pluviales (EP)
  - Bordures et caniveaux
- AMÉNAGEMENTS POUR LA REVALORISATION DE LA ZONE HUMIDE**
  - Création d'une mare
  - Création d'une noue
  - Plateau bois sur pilotis (observatoire)
  - Bosquet (essences variées)
  - Chêne sessile ou chêne des marais
  - Platane
  - Cèpe amérindien

- ### RÈGLES D'IMPLANTATION
- Zones dévolues sur chaque lot à l'implantation de la construction principale (garages compris). En dehors de ces zones, seules les annexes d'une surface inférieure à 12m² et les piscines (Et max. 1,50m sont autorisées).
  - Zone de limitation de la hauteur de la construction. Dans ces zones, seule la construction en rez-de-chaussée est autorisée.
  - Implantation obligatoire de la construction principale en limite séparative.
  - Zone non constructible.
  - Espace de stationnement privé obligatoire et définitif ouvert sur le domaine public (côtes minimales).
  - Espace de stationnement privé ouvert sur le domaine public (côtes minimales).

